



Numéro d'enregistrement du document (quartz) _____

LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ, FORMULAIRE 11 (ARTICLE 87)
AVIS D'ARPENTAGE

À remettre au registraire minier du district.

Claim minier _____

Numéro de concession _____

Situé dans le district minier de _____

Cartes du SNRC _____

Emplacement _____

(Indiquer les caractéristiques topographiques de l'emplacement.)

Cachet de la date

Prenez avis qu'un arpentage du claim susmentionné a été dressé selon les instructions de l'arpenteur général, et qu'à l'expiration de 60 jours à compter de la date du présent avis cet arpentage sera accepté comme définissant d'une façon absolue les limites de ce claim, à moins qu'il ne soit protesté dans l'intervalle, tel qu'il est prescrit à l'article 75 de la *Loi sur l'extraction du quartz*.

Fait à _____

le _____ 20_____ .

Signature du demandeur

Numéro d'identification du client _____
(S'il est connu.)

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) : Les renseignements fournis aux présentes sont recueillis en vertu de l'article 87 de la *Loi sur l'extraction du quartz*, et du paragraphe 29 c) de la LAIPVP aux fins du traitement des demandes de claims de quartz. Ce document peut être rendu public. Pour de plus amples renseignements, contacter le bureau des registres miniers, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au 867-667-3190 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 3190.